

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Intitulé/numéro	Programme d'appui au développement rural - Ouvrir des perspectives d'avenir -Mungo légué ti kékéreké		
Coût total	Coût total estimé : 18.000.000 EUR Montant total tiré du fonds fiduciaire : 18.000.000 EUR		
Méthode d'assistance / Modalités de mise en œuvre	Gestion Indirecte : Convention de Contribution avec une agence d'un État membre Gestion directe : Contrat(s) de services		
Code CAD	11330	Secteur	Formation professionnelle
ODD	<u>ODD principaux :</u> ODD 1 ODD 2 ODD 4 ODD 5 ODD 7 ODD 8	Pas de pauvreté Faim « zéro » Education de qualité Egalité entre les sexes Energie propre et d'un coût abordable Travail décent et croissance économique	
Dérogations, approbations préalables, exceptions autorisées			

2. MOTIF ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

En République centrafricaine, la crise de 2013 a impacté négativement les ménages ruraux et réduit la résilience d'une partie très importante de la population. Un processus de relèvement est toutefois en cours avec comme fil conducteur un document de référence, le RCPCA¹. La signature d'un accord de paix entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés au début de l'année 2019 a ouvert la voie vers la normalisation. La situation n'est toutefois pas encore revenue à la normale sur toute l'étendue du territoire et se traduit par la coexistence sur le terrain de situations d'urgence et de transition.

Dans ce contexte difficile, le secteur agropastoral est celui qui peut répondre aux deux défis majeurs que sont la croissance démographique et la dégradation environnementale. C'est en effet les secteurs de l'agriculture et l'élevage qui, correctement pilotés et appuyés, permettront de nourrir et de donner un emploi à la plus grande partie de la population centrafricaine et qui pourront assurer les conditions nécessaires à la préservation d'un environnement permettant un développement durable.

Face à ces constats, le Gouvernement Centrafricain et les partenaires techniques et financiers affichent la relance des systèmes agropastoraux comme une priorité pour le développement du pays. Dans cet objectif, conformément au pilier 3 du RCPCA, la formation professionnelle en milieu rural a été

¹ Evaluation des besoins de relèvement et de consolidation de la paix en RCA / Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en RCA

identifiée comme l'un des leviers majeurs pour y contribuer. L'Action proposée, qui s'inscrit dans une complémentarité avec d'autres actions financées par l'Union Européenne notamment la mise en place d'une assistance technique au profit du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Elevage et différentes interventions d'appui à la relance des activités agricoles, vise à fournir des services complémentaires de formations professionnelles dans le secteur.

Les premiers bénéficiaires de cette Action seront donc des jeunes qui à l'issue de l'école primaire projettent de se diriger vers un métier en milieu rural et souhaitent en conséquence acquérir une formation professionnelle de base dans les métiers ruraux ainsi que les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire désireux de s'orienter vers le secteur rural.

Le secteur agropastoral est par ailleurs confronté à d'importantes contraintes liées au financement des activités agricoles et d'élevage ainsi qu'à l'accès à des sources d'énergies durables pour valoriser les productions (conservation / transformation) et pour permettre des conditions de vie plus décentes en milieu rural. Pour cela, l'Action vise également à faciliter l'accès à des services financiers et à des services de fourniture d'énergie.

Il est également important, pour éviter un accroissement de l'exode rural et donc une baisse des activités agropastorales préjudiciable à l'autosuffisance alimentaire du pays et au développement de son PIB, de fournir des services non financiers aux exploitants agricoles, de développer des approches entrepreneuriales et également de restaurer une image positive du milieu rural. Pour cela l'Action soutiendra, au-delà d'une amélioration des conditions de formations professionnelles, la mise en place de structures d'insertion et de création d'emplois et d'auto-emplois. Les aspects culturels seront également touchés afin de valoriser le monde rural et les productions agropastorales et de soutenir, dans un contexte post conflit, le vivre ensemble et la mémoire collective en cherchant plus particulièrement à relier le secteur agricole et le secteur de l'élevage et à rapprocher les jeunes ruraux des jeunes urbains. Chaque fois que possible et intéressant, l'Action recherchera des partenariats avec des structures locales pouvant porter des activités de type « incubateur » pour la fourniture de services non financiers en lien avec les nouvelles technologies, la digitalisation, la communication.

Comme prévu par le 3^{ème} pilier du RCPCA, l'Action vise donc à établir des pôles de services (agropoles) pour le développement d'activités à vocations agricoles et/ou d'élevage, basés sur le triptyque d'accès aux services de formation, d'énergie et d'appui à l'entrepreneuriat afin de soutenir le développement économique local, durable et inclusif.

Le cœur du dispositif agropole sera la structure de formation (par exemple et de manière indicative, l'Ecole Nationale d'Elevage à Bouar, le CFAR à Bossangoa, des CREF, ...) car celle-ci travaillera à renforcer le capital humain à travers une offre de formations professionnelles holistiques adaptées aux besoins et à la demande des acteurs du milieu rural. Environ 8 agropoles² seront retenus et appuyés par l'Action qui veillera à ce que ces agropoles soient dotés d'un statut formel permettant une bonne gouvernance et la durabilité des investissements qui y seront réalisés.

La mise en place de ces agropoles, devrait permettre, dans leur zone d'influence, de rassembler les forces vives du développement agropastoral et de mieux coordonner les efforts et les investissements consentis pour le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

L'objectif général de l'Action est donc la relance de la dynamique socio-économique des zones d'intervention. Cet objectif sera réalisé principalement par le biais d'une augmentation des activités de production et de transformation agricoles locales à travers la mise en place d'agropoles multifonctionnelles dans des centres ruraux et péri-urbains et d'offrir des solutions adaptées, flexibles et évolutives en matière de formation, d'accès à des services énergétiques, de technologie et d'accès au crédit.

² De manière indicative des zones ciblées, à confirmer lors de la formulation, seraient centrées autour de Bouar, Paoua, Bozoum, Bossangoa, Boali, Sibut, Pissa/Mbaïki et Bangui.

Trois objectifs spécifiques sont visés :

Objectif Spécifique 1 :

La qualification professionnelle des acteurs de développement agricole et rural et l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural sont renforcées et améliorées.

Objectif Spécifique 2 :

Les capacités de production et de transformation locales, l'accès aux sources fiables d'énergies (renouvelables) sont accrus.

Objectif Spécifique 3 :

L'offre de services financiers et non financiers qui soutient l'entrepreneuriat rural autour des agropoles multifonctionnelles et à Bangui, est développée.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte du pays

La République Centrafricaine, située au cœur du continent africain s'étend sur près de 623.000 km², avec une population dépassant 4,8 millions habitants. Elle fait à ce jour partie de la liste des Pays les Moins Avancés des Nations-Unies. Son Indice de Développement Humain la positionnait 188^e sur 189 pays en 2018.

Le pays dispose pourtant d'énormes potentialités qui demeurent faiblement exploitées.

- 1) Une immense réserve de terres propices à l'agriculture et l'élevage. D'après une classification de la FAO, la RCA fait partie des rares pays disposant encore de forts potentiels agricoles faiblement exploités ;
- 2) Les facteurs agro climatiques, dans les conditions du moment constituent une force indéniable à laquelle on peut lier la richesse et la diversité de la faune et la flore ;
- 3) La forte proportion des jeunes dans la population centrafricaine est un facteur positif en termes de capacité humaine pouvant être renforcée et mobilisée pour le développement du pays ;
- 4) Le potentiel de ressources hydrauliques, minières et minéralogiques du pays, qui n'est que partiellement connu et très faiblement exploité est l'une des forces latentes du pays.

L'histoire de la Centrafrique a été souvent douloureuse et le pays a vécu une série de coups d'état qui ont déstabilisé à plusieurs reprises le pays, jusqu'à la récente crise de 2012 avec des affrontements meurtriers et des déplacements de population massifs. La crise a touché la plupart de la population et 25% des Centrafricains ont été déplacés par le conflit.

Un processus de relèvement est toutefois en cours avec comme fil conducteur un document de référence, le RCPCA. La signature d'un accord de paix entre le Gouvernement centrafricains et les groupes armés au début de l'année 2019 a ouvert la voie vers la normalisation. La situation n'est toutefois pas encore revenue à la normale sur toute l'étendue du territoire et se traduit par la coexistence sur le terrain de situations d'urgence et de transition. Cet "entre-deux" appelle une articulation étroite entre les opérations de sécurisation conduites par les forces internationales, la réponse humanitaire et les programmes de reconstruction et de développement, selon l'approche dite de "LRRD" : Linking Relief, Rehabilitation and Development.

2.2.2. Contexte sectoriel : politiques et enjeux

Malgré un contexte socio-économique qui demeure très fragile et complexe, la RCA demeure un pays à haut potentiel agropastoral et le secteur agricole constitue en effet un domaine stratégique clé pour favoriser l'emploi et la cohésion sociale, renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire la pauvreté de la très grande majorité des centrafricains. Son potentiel reste encore largement inexploité.

Le secteur agricole emploie 75% de la population active et représente 45% du PIB. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage emploient 63% des ménages pauvres³.

Il est à relever que dans le secteur de l'agriculture, les femmes jouent un rôle prédominant par rapport aux hommes.

Le fait que la très grande majorité des centrafricains dépend du secteur agricole pour subvenir à ses besoins d'existence, et que l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont des vecteurs de conflit considérables, illustre à quel point le relèvement et le développement du secteur agricole peuvent et doivent contribuer à l'instauration d'une paix durable. En effet, offrir des perspectives alimentaires et économiques aux populations vulnérables et aux jeunes en particulier, réduit le risque qu'ils s'enrôlent dans des groupes armés et contribue ainsi à réduire le risque de conflit et stabiliser le pays.

Par ailleurs, en situation de crise humanitaire, il est essentiel de protéger les moyens d'existence agricoles des populations affectées. Cela permet d'éviter que leurs potentiels productifs soient davantage érodés et permet ainsi aux communautés de rebondir de façon autonome au plus vite après la crise, réduisant ainsi la dépendance à l'aide extérieure sur le moyen et le long terme.

Ces éléments soulignent la nécessité d'augmenter le soutien au milieu rural de manière à contribuer à :

- La reconquête de la sécurité alimentaire ;
- La création d'emplois productifs rémunérateurs et décents en milieu rural ;
- L'amélioration de la résilience des populations rurales ;
- Des alternatives crédibles aux activités illégales ou criminelles permettant l'insertion des jeunes ;
- Une alimentation locale en quantité et qualité suffisante des milieux urbains ;
- A la réconciliation intercommunautaire.

Bien que l'agriculture et l'élevage représentent l'essentiel de l'activité économique dans la plupart des communes, le secteur agropastoral doit faire face à des contraintes très importantes de différentes natures : contraintes institutionnelles, difficultés liées aux infrastructures routières, manque de financement des structures et des activités agricoles, quasi absence de système de formation en milieu rural, systèmes d'exploitation déséquilibré par la disparition des principales cultures de rente, par la diminution de la fertilité des sols et les changements climatiques, absence d'équipements pour la conservation et la transformation des produits agricoles, etc.

Face à ces constats difficiles, le Gouvernement Centrafricain et les partenaires techniques et financiers affichent la relance des systèmes agropastoraux comme une priorité pour le développement du pays. Dans cet objectif, conformément au pilier 3 du RCPCA, la formation professionnelle en milieu rural a été identifiée comme l'un des leviers majeurs pour y contribuer.

2.3. Enseignements tirés

Certaines approches, modèles et initiatives, ont fait preuve d'efficacité dans les différents secteurs soutenus depuis fin 2014 par le Fonds Bêkou, ainsi que par d'autres partenaires à travers les initiatives suivantes :

- La mise en place de plateformes multifonctionnelles dans le domaine de la valorisation des produits agricoles et de l'accès à l'énergie en milieu rural (projet Bêkou / Caisses de Résilience).
- La promotion de la "Caisse de Résilience" pouvant favoriser en même temps la cohésion sociale, l'accès à l'épargne et au crédit sur une base communautaire et l'appui technique aux paysans (promu entre autres par le Fonds Bêkou dans l'Ouham Pendé et à Bangui).
- L'initiative "achats pour le progrès" (P4P) du Programme alimentaire mondial (PAM) dans le cadre de la commercialisation des produits vivriers.
- La mise en place ou la redynamisation de plusieurs expériences de « Centres de formation » qui cependant nécessite encore d'appuis pour renforcer leur gouvernance et leur durabilité.

³ In « Les évolutions récentes des productions agricoles en Centrafrique », 2015, DGA/MCDMR.

Les enseignements tirés mènent à la conclusion qu'il faut davantage :

- Introduire des équipements/technologies adaptés pour donner une plus grande valeur ajoutée aux productions agricoles d'élevage et artisanales.
- Structurer les acteurs pour davantage adopter des pratiques commerciales groupées tant pour les achats d'intrants que pour la vente des produits.
- Renforcer, via des instruments « pilotes », l'accès aux services financiers formels ou informels.

Ces éléments seront pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre de l'Action.

Des constats de terrain, il ressort globalement l'énorme besoin de coordination et d'animation des différents appuis qui sont apportés à la population.

L'approche agropole est encore nouvelle en RCA et il n'y a actuellement pas de références disponibles. Ce concept peut prendre différentes formes dont certaines, dans d'autres pays, on parfois conduit à des échecs lorsqu'elles étaient trop déconnectées des réalités du monde rural local. Mais la création de centres agricoles multifonctionnels dans les préfectures est d'ailleurs recommandée par le Pr. Marc Dufumier et Benoit Lallau dans leur étude « Vers quel développement agricole en République centrafricaine ? ». S'agissant de ces centres agricoles multifonctionnels, leurs recommandations sont les suivantes :

« S'il est nécessaire d'appuyer les structures de recherche et de formation à l'échelle nationale, il est encore plus impératif d'adapter l'action d'appui aux spécificités régionales, tenant aux contraintes climatiques, à la nature des productions dominantes, aux débouchés, aux histoires agricoles locales. Cela devra passer par la création, au moins à l'échelle de chaque préfecture, de centres multifonctionnels. Parmi les tâches que pourront remplir ces centres, on relève en particulier : la formation agricole, avec la mise en œuvre in situ des pratiques culturales et d'entretien des agroécosystèmes adaptées aux contraintes locales et aux conditions paysannes d'exploitation ; le développement de petites activités de transformation (séchage, moulins, etc.), adossées à diverses modalités de micro-crédit ; l'appui aux activités d'artisanat agricole (outillage) ; l'accompagnement de la sélection et de la multiplication des semences par les groupements paysans ; l'appui vétérinaire, tant pour les petits élevages paysans, que pour les activités pastorales ; l'appui aux dynamiques collectives (formation, accompagnement) ; la médiation des conflits d'usage.

2.4. Actions complémentaires

Actuellement plusieurs projets sous financement du Fonds Bêkou sont en train de soutenir des actions qui de manière direct ou indirect vont fortement contribuer aux résultats préconisés dans cette nouvelle fiche d'action :

- Fiche d'Action « Relance Economique »
 - Projet Fini Bangondo Ti Mai (Nouvelle vision pour le développement)
 - Projet d'Appui au Secteur de la Microfinance en RCA
- Fiche d'Action « Sécurité Alimentaire »
 - Projet d'appui à la relance des filières de l'élevage urbain et périurbain en République Centrafricaine
- Fiche d'Action Résilience Rurale
 - Projet « Appui intégré au développement des filières agropastorales porteuses pour la croissance et l'emploi - Yaka kinda yèrè » mis en œuvre par WHH, COOPI, ACTED, et CONCERN
 - Un projet d'assistance technique qui a permis au profit du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Elevage d'une durée de 18 mois.
 - Un projet via l'IRAM pour soutenir les services techniques décentralisés de l'ACDA, ANDE, FNEC, Chambre de l'Agriculture et ICRA
- Fiche d'Action Promotion de l'entrepreneuriat en milieu urbain et rural (PAPEUR).

De nouvelles actions viendront prochainement renforcer les capacités organisationnelles, techniques, financières et matérielles des micro entrepreneurs déjà actifs aussi bien que des nouveaux en phase d'émergence.

- Un projet qui viserait la promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural qui sera mis en œuvre par l'International Trade Center (ITC), une agence multilatérale.
- Un projet pour consolider l'entrepreneuriat en milieu urbain et périurbain qui sera pilotée par un consortium formé par Danish Refugee Council (DRC) et Cooperazione Internazionale (COOPI).

Le secteur privé est de nouveau actif dans le secteur agricole et on peut noter la relance, encore timide, de l'exploitation du coton dans les zones de la Kemo, de l'Ouham et de l'Ouham Pendé. La relance de la filière coton devrait permettre de créer des synergies et des complémentarités au profit des organisations agropastorales (promotion des cultures associées, relance de la culture attelée, sous-produits utiles aux activités d'élevage).

A Bangui, l'entreprise de transformation alimentaire HUSACA exprime une forte demande de maïs, de soja et d'arachide. Elle pourrait jouer un rôle important dans l'achat de produits vivriers.

2.5. Coordination des donateurs

Par ailleurs d'autres partenaires apportent des appuis complémentaires comme l'AFD dans le domaine de la formation professionnelle et dans le secteur de la microfinance et la Coopération Italienne dans le domaine agropastoral via la FAO et COOPI. La Banque Mondiale à travers son projet régional ROGEP vise à accroître l'accès à l'électricité dans le Pays à travers le déploiement de systèmes solaires autonomes.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la France sont également actifs, notamment dans le domaine du redéploiement de l'administration. L'Allemagne fournit un appui dans les domaines du développement rural et de l'environnement via l'ONG WHH.

L'Action se référera également à l'atelier organisé en 2016 par les bailleurs de fonds travaillant dans les domaines agropastoraux (AFD, BM, BAD, Ambassade de France) et au colloque intitulé « le développement agricole en Centrafrique » qui a réuni en 2018 les parties prenantes du secteur afin de mettre en évidence les enjeux agropastoraux et les modes de coopération en contexte de crise chronique.

Dans le cadre du RCPCA, des coordinations techniques aux niveaux des piliers sont mises en œuvre. L'Action sera coordonnée avec les partenaires du groupe de travail du pilier n°3 « assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs » et en particulier du groupe thématique « agriculture et élevage » qui est facilité par le ministère de l'agriculture.

Il faut souligner la mise en place le 10/2/2020 du Comité de Coordination du Secteur Rural qui va assurer la coordination des différentes PTF sous le leadership du Ministère de l'Agriculture, et associera respectivement les ministères de l'Elevage, des Eaux et Forêt, et de l'Environnement.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

L'Action aura un lien direct avec le RCPCA et en particulier avec son troisième pilier qui a pour objet de relancer l'activité économique et d'augmenter les capacités de production afin de stimuler le relèvement et la croissance. Elle s'inscrit pleinement dans l'approche "LRRD" : Linking Relief, Rehabilitation and Development" qui repose sur une articulation étroite entre les opérations de sécurisation conduites par les forces internationales, la réponse humanitaire et les programmes de reconstruction et de développement.

Le relèvement économique appuiera la création d'emplois et ouvrira des perspectives pour les jeunes marginalisés qui autrement pourraient s'adonner au banditisme ou rejoindre des groupes armés.

L'Action s'inscrit dans une logique de développement à long terme, reposant sur les acteurs nationaux, tout en ayant une composante à impact rapide basée sur des opérateurs de formation et des initiatives déjà opérationnels. A moyen terme, l'action contribuera à lever progressivement les obstacles entravant l'agriculture familiale durable à vocation commerciale et à soutenir l'agro-

industrie. Il s'agira notamment de renforcer le capital humain, de faciliter la production et la distribution des intrants du secteur agropastoral et des pêches ainsi que d'améliorer l'accès aux équipements, à la technologie, à l'énergie et aux financements.

Les principes qui sous-tendent l'Action proposée seront donc les suivants :

- ✓ Bâtir sur un concept global tout en ayant une approche au cas par cas adaptée aux réalités locales.
- ✓ Partir de ce qui existe et fonctionne déjà. Bâtir sur les dynamiques locales.
- ✓ Renforcer les interventions antérieures, les initiatives locales et les investissements précédents.
- ✓ Etablir des synergies avec d'autres actions et en particulier celles financées par l'UE.
- ✓ Amorcer une dynamique qui vise la durabilité.
- ✓ Mettre en place des mécanismes de bonne gouvernance dès le départ.
- ✓ Contribuer au relèvement économique des populations.
- ✓ Mettre en avant l'agriculture familiale.
- ✓ Travailler sur des filières agricoles porteuses sans déconnection des systèmes agraires.
- ✓ Suivre les principes d'intervention en pays fragiles et en particulier le principe de ne pas nuire.
- ✓ Placer les utilisateurs et les bénéficiaires des agropoles au cœur de leur structure de gestion.
- ✓ A un stade où il y a très peu d'investisseurs privés extérieurs, miser sur les investissements familiaux et coopératifs.

Il s'agira donc d'établir des pôles de services pour le développement d'activités à vocations agricoles et/ou d'élevage, basés sur le triptyque d'accès aux services de formation, d'énergie et d'appui à l'entrepreneuriat afin de soutenir le développement économique local, durable et inclusif.

Le cœur du dispositif agropole sera la structure de formation car celle-ci travaillera à renforcer le capital humain à travers une offre de formations professionnelles holistiques adaptées aux besoins et à la demande des acteurs du milieu rural, et qui va au-delà des compétences techniques: accompagnement psycho social, compétences non-techniques (soft skills), des compétences du 21e siècle (21st century skills) et des compétences numériques (digital skills).

Outre les structures de formation proprement dites, **l'Action soutiendra la création de services d'insertion-emploi** qui, à travers des fonctions d'incubateurs et/ou de pépinières, soutiendront les initiatives et les projets des bénéficiaires des formations.

Au sein de l'agropole, **l'action appuiera également la constitution d'une unité chargée de fournir et de gérer la fourniture d'une ou plusieurs sources d'énergie et de la technologie**, c'est-à-dire différents types d'équipements en fonctions des besoins des utilisateurs et des bénéficiaires de l'agropole. Une attention particulière sera apportée aux technologies productives et aux équipements susceptibles d'attirer et de maintenir les jeunes dans le secteur rural notamment à travers l'informatique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'Action soutiendra l'entrepreneuriat rural en renforçant les offres de services financiers et non financiers. S'agissant des services financiers, l'Action facilitera le rapprochement des structures proposant ces services et les porteurs de projets liés aux agropoles. En effet, le centre de formation intégré au sein de chaque agropole appuiera à travers ses dispositifs d'incubation et d'insertion ses lauréats dans l'élaboration de leurs projets professionnels et facilitera la préparation de leur dossier de demande de crédits.

L'Action soutiendra également les offres de services non financiers utiles au développement de l'esprit entrepreneurial au sein du secteur rural et au déploiement d'innovations liées aux nouvelles technologies susceptibles d'attirer et de retenir les jeunes (Digitalisation, NTIC,...). Dans un contexte comme celui de la Centrafrique, il paraît important de valoriser l'image du secteur rural et de favoriser le rapprochement des différentes communautés rurales dans une démarche de soutien au "vivre ensemble". Soutenir une politique de communication dans ce sens, en se raccrochant à des initiatives mettant en valeur le potentiel du pays, la créativité de sa jeunesse et des perspectives de cohésion nationale paraît indispensable. L'Action appuiera pour cela les initiatives émergentes comme, par exemple le programme d'incubation démarré autour des entreprises culturelles par l'Alliance Française de Bangui.

L'Action veillera à ce que les agropoles soient dotés d'un statut formel permettant une bonne gouvernance et la durabilité des investissements qui y seront réalisés. La forme la plus adaptée sera recherchée lors de la formulation et au démarrage de l'Action, à priori, sur base de la réglementation des coopératives OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires).

Ces interactions avec d'autres acteurs seront encouragées et facilitées. En particulier avec ceux qui porteront le prochain programme de promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural et urbain financé par le Fonds Bêkou (ITC, DRC, COOPI).

Les activités dans les centres ciblés seront différenciées selon les agroécosystèmes régionaux et tiendront compte des densités de population, ainsi que des spécificités géographiques, sociales et économiques d'intervention (approche 'cas par cas').

3.1. Objectifs/Résultats attendus

L'**objectif général** du programme est la relance de la dynamique socio-économique des zones d'intervention.

Ceci sera principalement obtenu par le biais d'une augmentation des activités de production et de transformation agricoles locales à travers la mise en place d'agropoles multifonctionnels dans des centres ruraux et péri-urbains et d'offrir des solutions adaptées, flexibles et évolutives en matière de formation, d'accès à des services énergétiques, de technologie et d'accès au crédit.

Les **objectifs spécifiques** sont :

Objectif Spécifique 1 :

La qualification professionnelle des acteurs de développement agricole et rural et l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural sont renforcées.

Objectif Spécifique 2 :

Les facteurs de production ainsi que les capacités de production et de transformation locales, sont accrus.

Objectif Spécifique 3 :

L'offre de services financiers et non financiers qui soutient l'entrepreneuriat rural autour des agropoles multifonctionnelles et à Bangui, est développée.

Les **résultats/produits** attendus sont :

Pour l'objectif spécifique 1 :

Résultat/Produit 1.1 : Une feuille de route qui renforce la gouvernance, la coordination et le pilotage de la formation et l'insertion professionnelle en milieu rural est mise en place.

Résultat/Produit 1.2 : La quantité, qualité et pertinence des formations professionnelles offertes sont améliorées

Résultat/Produit 1.3 : Des unités d'incubation agricole et de formation-emploi sont mises en place et opérationnelles dans les centres de formation ciblés (agropoles).

Résultat/Produit 1.4 : 6 à 8 centres de formation professionnelle sont réhabilités et équipés, au sein d'une agropole, en fonction des opportunités du marché local et les objectifs d'apprentissage.

Pour l'objectif spécifique 2 :

Résultat/Produit 2.1 : Des sources d'énergie fiables, durables, propres et adaptées aux contextes spécifiques d'intervention sont exploitées auprès des agropoles pour répondre à leurs besoins.

Résultat/Produit 2.2 : Des machines, des appareils et des outils pédagogiques et productifs alimentés par des sources non-manuelles sont mis à disposition des agropoles multifonctionnels pour la bonne exécution de leurs activités.

Résultat/Produit 2.3 : Les gestionnaires des agropoles sont formés et sont dotés de moyens leur permettant de garantir l'utilisation et l'entretien des modèles énergétiques des agropoles.

Produit 2.4 : Les capacités de gestion et les moyens de maintenance des gestionnaires de la technologie installée dans les agropoles sont renforcées.

Pour l'objectif spécifique 3 :

Résultat/Produit 3.1 : La gouvernance, la coordination et le pilotage du secteur de la microfinance sont renforcés, en particulier en milieu rural.

Résultat/Produit 3.2 : En capitalisant sur les appuis précédents, une stratégie de financement du secteur agricole est amorcée.

Résultat/Produit 3.3 : Les sortants des centres de formation porteurs de projets et engagés dans une démarche entrepreneuriale ont accès à des services financiers adaptés.

Résultat/Produit 3.4 : L'offre de services aux porteurs d'initiatives entrepreneuriales dans le secteur rural, autour des agropoles, et à Bangui est renforcée.

Un cadre logique indicatif reflétant l'ensemble des éléments figurant ci-dessus est inclus à l'annexe 1.

3.2. Principales activités

Les principales activités prévues pour atteindre les résultats et les objectifs attendus seront :

Pour les résultats/produits liés à l'OS 1 :

Produit 1.1 : La gouvernance, la coordination et le pilotage de la formation et de l'insertion professionnelle en milieu rural sont renforcées

Il s'agira d'abord, après la réalisation d'une simple enquête auprès des parties prenantes et d'une auto-évaluation des institutions concernées, d'appuyer des instances nationales de coordination et de décision entre les ministères concernés, de les doter d'un mode de gouvernance efficace, et de mettre en œuvre une équipe d'animation du dispositif au niveau national.

Une feuille de route, définissant la vision et la politique pour l'émergence et le fonctionnement d'un dispositif de formation professionnelle durable et efficace sera définie dans le cadre de l'Action. Cette feuille de route permettra d'engager plusieurs chantiers de travail :

- Développement d'une vision, d'un modèle durable et efficace et une feuille de route ;
- Appui technique à l'exécution des étapes prioritaires identifiées dans la feuille de route ;
- Appui à la planification stratégique, budgétisation et mobilisation des ressources.

Produit 1.2 : La quantité, qualité et pertinence des formations professionnelles offertes sont améliorées

Les porteurs d'activités qui mèneront à un approfondissement de la compréhension du dispositif, ainsi que ceux qui en seront les gestionnaires seront formés et accompagnés à travers différentes modalités comme par exemple des échanges, des formations de courte durée ciblées et précises et de l'accompagnement et du coaching.

Produit 1.3 : Des unités d'incubation agricole et de formation-emploi sont mises en place et opérationnelles dans les agropoles ciblées

L'intervention mettra en place une "Unité Formation-Emploi et d'Incubation" dans chaque centre de formation ciblé afin d'identifier les opportunités de stage, d'apprentissage et d'emploi, d'assurer le suivi et accompagnement des chercheurs d'emploi et d'organiser la formation des responsables de filières et maîtres de stage (pour le volet formation-emploi) et de développer et de renforcer l'offre de services non-financiers et financiers aux jeunes et aux entrepreneurs (pour le volet incubation).

Des analyses seront réalisées afin de déterminer les opportunités de stages, apprentissages et emplois par filière d'activité et secteurs, d'identifier les freins et facilitateurs à l'insertion économique des sortants, et de mesurer le taux d'insertion des sortants.

L'Action (en collaboration avec les Unités d'Insertion) développera une méthodologie de stages et de formation en alternance en collaboration avec les services compétents et les associations, entreprises, coopératives publiques et privées. Un module de formation 'accompagnement et suivi durant les stages' pour les accompagnateurs sera développé. L'Action organisera par la suite la formation et le coaching des responsables de filière, maîtres de stages et formateurs.

Produit 1.4 : Des centres de formation professionnelle sont réhabilités et équipés au cœur des agropoles ciblées

Les structures de formation qui constitueront le cœur des agropoles (par exemple et de manière indicative, l'Ecole Nationale d'Elevage à Bouar, le CFAR à Bossangoa, des CREF, ...) seront réhabilitées et étendues. Pour cela, des études d'avant-projet seront réalisées et des travaux engagés par l'approche « chantier-école » ou par des entrepreneurs recrutés par marchés publics sur base des spécifications techniques

Les centres réhabilités seront complétés en équipements en fonction de l'analyse de leurs besoins et en fonction des besoins du marché ou des spéculations agricoles. La définition des conditions pour la maintenance et la formation à l'utilisation et à l'entretien sont des conditions préalables essentielles.

Sur la base d'un diagnostic des besoins et des compétences des formateurs au sein de centres de formations, les ressources papiers et numériques seront identifiées et sélectionnées. Il est prévu que les centres soient dotés d'espaces numériques et que les formateurs et les apprenant soient accompagnés et assurés d'appui conseil à l'utilisation de ces espaces.

Pour les résultats/produits liés à l'OS 2 :

Produit 2.1 : Une analyse des besoins et des options techniques en matière d'énergie sera effectuée

Afin de bien combler les besoins spécifiques de chaque agropole en matière d'énergie fiable, durable et propre il s'agira de concevoir et de dimensionner des infrastructures de transformation énergétique pour chaque site.

Produit 2.2 : Des sources d'énergie fiables, durables, propres et adaptées sont développées pour et auprès des agropoles

Sur la base des choix adoptés, des cahiers de charge et des dossiers d'appel à candidatures seront conçus à destination du secteur privé, national et international pour la fourniture et l'installation des infrastructures de génération d'énergie.

Les contrats de fourniture et d'installation des équipements intégreront des spécifications de maintenance des installations pour une période d'environ 5 ans. La question du recyclage des composants arrivés en fin de vie (batteries par exemple) sera prise en compte dès l'élaboration des cahiers des charges.

Produit 2.3 : Des machines, des appareils et des outils pédagogiques et productifs alimentés par des sources non-manuelles sont mis à disposition des agropoles

De même, les besoins de machines, d'équipements et d'outils pédagogiques et productifs seront analysés pour chaque site. Ces équipements seront acquis et installés à travers des marchés publics et les contrats prévoiront également des services de maintenances.

Produit 2.4 : Les capacités de gestion et les moyens de maintenance des gestionnaires de la technologie installée dans les agropoles sont renforcées

Les fournisseurs et installateurs, à la fois des infrastructures de génération d'énergie et des machines, des appareils et des outils pédagogiques et productifs, seront aussi en charge, sous la supervision et l'assistance de l'équipe chargée de la mise en œuvre de l'Action, de former les gestionnaires des centres, pendant la période d'entretien, pour leur permettre de s'occuper ensuite directement de la maintenance, une fois les contrats de maintenance arrivés à échéance.

L'Action favorisera également la diffusion de kits solaires autonomes ainsi que d'outils et d'équipements électriques.

Pour les résultats/produits liés à l'OS 3 :

Produit 3.1 : La gouvernance, la coordination et le pilotage du secteur de la microfinance sont renforcés, en particulier en milieu rural.

S'agissant du résultat 3.1 qui porte sur la gouvernance, la coordination et le pilotage du secteur de la microfinance, l'Action s'inscrira dans la poursuite des appuis apportés actuellement dans le cadre du projet PASM/IRAM. Une collaboration avec l'IRAM sera recherchée lors de la formulation de l'Action.

L'Action favorisera les mises en réseaux et les partenariats. Les informations relatives au secteur seront rendues disponibles à l'ensemble des acteurs concernés.

Produit 3.2 : En capitalisant sur les appuis précédents, une stratégie de financement du secteur agricole est amorcée.

L'offre et la demande existantes au niveau des agropoles ciblées de services financiers et non financiers seront analysées et des recommandations opérationnelles seront formulées pour améliorer l'offre de services.

Produit 3.3 : Une offre de services financiers adaptée est développée pour les personnes sortantes des centres de formation porteurs de projets et engagés dans une démarche entrepreneuriale

Le cas échéant des EMF (établissements de microfinance) intéressés et exerçant déjà seront invités s'installer au niveau des agropoles où il n'existe pas encore d'offre de services financiers. Ces EMF pourront être appuyés dans leur installation et le développement de leurs services dans le cadre de cette Action. Par ailleurs il s'agira d'appuyer les sortants des centres de formation et les porteurs de projets pour élaborer leur plan d'affaires à soumettre aux EMF.

Produit 3.4 : L'offre de services non financiers aux porteurs d'initiatives entrepreneuriales dans le secteur rural, autour des agropoles, et à Bangui est renforcée.

Sur base d'un diagnostic à réaliser au démarrage, l'Action développera également des services non financiers d'appui à l'entrepreneuriat en milieu rural mais également au niveau de Bangui afin de soutenir globalement le potentiel du pays, la créativité de sa jeunesse et la cohésion nationale. L'action s'inscrira dans la poursuite et le développement des appuis apportés par l'Alliance française en soutien à l'entrepreneuriat des jeunes.

L'Action soutiendra aussi le développement de parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat (coaching, formations, expertises ciblées, appui à l'élaboration d'un business plan, équipements de prototypage, tests de concepts, appui à la recherche de financements) en recherchant des partenariats avec des structures locales pouvant porter ces activités de type « incubateur ».

3.3. Risques et hypothèses

Les principaux risques sont les suivants :

<i>Catégorie</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Stratégie de mitigation</i>
Risques sécuritaires	La RCA demeure instable et les risques sécuritaires sont particulièrement élevés.	<ul style="list-style-type: none"> - Un lien avec les forces de sécurité, surtout la MINUSCA, mais aussi EUTM, sera maintenu durant la mise en œuvre du projet. - En concertation avec le bailleur et les partenaires, il pourra être décidé d'arrêter, temporairement ou définitivement tout ou partie du projet, ou de le réorienter, si la situation l'exigeait. - Des activités d'engagement communautaires sont mises en place pour assurer l'appropriation du programme par les communautés environnantes. - Les infrastructures sont sécurisées au maximum.
Risques logistiques	Les difficultés d'accès aux territoires d'intervention pourraient compromettre la mise en œuvre effective du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et accords avec la MINUSCA et UNHAS pour accéder, si nécessaire, aux territoires d'intervention. - Des moyens financiers et logistiques sont prévus dans le cadre du projet afin d'assurer les déplacements des équipes, leur sécurité, le transport des biens et équipements.
Risques politiques	Les ministères concernés peinent à prendre des décisions concertées	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail de sensibilisation et d'appui de l'assistance technique et de la cellule de coordination auprès du ministère de l'agriculture. - L'intérêt porté par la présidence et la primature au thème de l'Action et à son apport au RCPCA peut être

		mobilisé pour régulation.
Risques sociaux	Les communautés environnantes se sentent exclues des projets d'agropole et menacent les opérations	- Tout agropole sera explicitement ouvert et promu auprès des communautés dans un rayon d'au moins 20 km, sans exclusion aucune, pour éviter les conflits intra et intercommunautaires.
Risques financiers	Les partenaires locaux pourraient connaître des difficultés d'absorption du budget et en limiter par conséquent la consommation.	- Le projet renforcera les capacités des partenaires locaux afin de leur permettre de mieux absorber le budget. - Une réorientation des activités voire une demande de prolongation sans augmentation budgétaire pourrait également être envisagée.
Risques en termes de ressources humaines	Les ressources humaines disponibles n'ont pas la capacité nécessaire pour la mise en œuvre du projet.	- Un renforcement des capacités des acteurs locaux au travers de formations et de ressources humaines et matérielles sera conduit afin de permettre à ces derniers d'appuyer au mieux à la conduite des activités.
Risques de gestion et entretien	Les gestionnaires des agropoles et les communautés n'ont pas la volonté, la capacité et/ou les moyens pour pérenniser les opérations, au cours et après la durée du programme.	- Une dimension économique strictement liée à la composante formation sera nécessaire pour i) créer des bénéfices pouvant financer les différentes activités, ii) permettre aux communautés de bien apprécier les bénéfices (économiques) du programme. - Une filière de formation à la gestion comptable et à l'entretien des systèmes énergétiques sera incluse dans l'offre formative.
Risques liés au COVID-19	La mise en œuvre des activités peut être affectée par les restrictions ou l'inaccessibilité des zones d'intervention Les études de faisabilité et autres types d'enquêtes pourraient être retardées à cause des restrictions de mouvement	- Un plan de mitigation des effets du COVID-19 sur la mise en œuvre des activités sera demandé aux partenaires de mise en œuvre.

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont :

- L'hypothèse de base est que la stabilité politique est préservée et que l'insécurité évolue positivement. Il est également attendu que le Gouvernement centrafricain maintienne son engagement pour la mise en œuvre des Accords de Paix et du RCPCA et que les PTF matérialisent leurs promesses de financements faites lors de la Conférence de Bruxelles.
- L'Action suppose aussi qu'un nombre important de bénéficiaires directs souhaitent acquérir ou améliorer leur qualification professionnelle ou en acquérir.
- L'Action s'appuie également sur l'hypothèse que les acteurs de la zone des agropoles ainsi que les autorités locales participeront activement, par le biais de leurs représentants, à l'élaboration de l'offre de formation et à la gestion durable du dispositif. Il suppose également que ces acteurs, les producteurs et les familles contribuent :
 - a) À l'insertion des jeunes formés qui souhaitent s'installer ;
 - b) À l'utilisation et l'entretien des machines et outils mis à disposition auprès des agropoles ;
 - c) À la sécurisation et mise à disposition des infrastructures.

- On suppose que les cadres des administrations, les responsables des centres et des écoles, les formateurs et les acteurs du territoire sont intéressés à renforcer leurs capacités, et que dans l'exercice de leurs missions ils font preuve de compétence et d'engagement.
- Il est fait également l'hypothèse que les procédures mises en place et leur mode de gestion permettront une mobilisation adéquate des moyens et notamment une fluidité des décaissements.
- L'Action repose aussi sur l'hypothèse implicite que les producteurs performants, notamment ceux qui obtiennent de par leur qualification de meilleurs résultats techniques et économiques, sont dans une situation sociale et économique valorisante aux yeux des bénéficiaires du programme. Il est supposé que les jeunes trouvent dans leur environnement économique, social et culturel, un climat favorable à leur installation comme producteurs.

3.4. Questions transversales

Environnement: L'Action intégrera, dans la mesure du possible, dans ses différentes activités, la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que la lutte contre les changements climatiques. En général, dans la mise en œuvre, l'action veillera à :

- Limiter les risques : l'action veillera à ce que les actions n'induisent pas de risques environnementaux (effet sur les changements climatiques, pollution, perte de biodiversité, dégradation des habitats, etc.).
- Promouvoir les innovations : l'action favorisera les innovations dans les approches et les techniques utilisées : écoconstruction, énergies renouvelables, agroforesterie, approche écosystémique, etc.
- Renforcer les capacités : l'action renforcera les capacités des partenaires et acteurs pour développer des stratégies adaptées pour gérer les problématiques environnementales.

L'action veillera au respect des normes environnementales pour la partie réhabilitation et construction et veillera à promouvoir les matériaux écologiques, l'orientation optimale des bâtiments, la ventilation, la luminosité naturelle, l'efficacité énergétique, la récupération d'eau, la facilité de maintenance et le verdissement des abords. Les chantiers devront être gérés de manière à respecter les principes de bonne gestion environnementale en évitant les sources de contamination, la dispersion des déchets, l'emploi de produits et matériaux polluants. L'emploi des briques compressées pourra être promu pour réaliser des bâtiments.

La composante énergie fera la promotion et utilisera au maximum des technologies propres, durables et renouvelables.

Au niveau du personnel et des acteurs et partenaires de l'intervention, une attention particulière sera dédiée à relever le niveau de culture environnementale des futurs employés et partenaires (formations, sensibilisation) tout en favorisant des pratiques professionnelles conciliant l'économie à l'écologie.

Genre: Une attention particulière sera dédiée à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. L'action contribuera à l'égalité hommes-femmes à travers du «mainstreaming» autant que par des actions spécifiques :

- Intégration d'une analyse de genre dans toutes les analyses appuyées par l'action y inclus des données ségréguées par sexe. Telle analyse doit permettre d'identifier les inégalités et d'élaborer des stratégies aidant à renforcer le rôle des femmes dans l'économie et à accroître leur productivité ;
- Intégration du genre dans tous les documents analytiques, politiques, stratégiques à développer avec un appui de l'intervention, rassurant qu'elles élaborent une perspective solide sur (i) femmes et développement économique/entrepreneuriat ; (ii) accès des femmes à la formation ; et (iii) femmes et décisions économiques et politiques ;
- Intégration du genre dans la sélection des métiers porteurs et la promotion des filières ayant un potentiel d'activité économique et insertion professionnelle pour les femmes ;
- Promotion d'accès des filles aux formations et poursuite d'un meilleur équilibre garçons-filles dans le public ciblé par la formation professionnelle ;
- Identification et promotion de la participation des associations de femmes entrepreneurs dans les plateformes de dialogue et coordination à tous les niveaux (technique, stratégique, politique).

Inclusion des groupes vulnérables: Les personnes et groupes défavorisés et vulnérables⁴ souvent rencontrent des difficultés pour accéder à la Formation Professionnelle, qui leur permettraient pourtant d'améliorer leur capacité d'insertion professionnelle.

Si ces groupes sont touchés par des niveaux de sous-emploi et de chômage plus élevés que la moyenne, finissant souvent par accepter des emplois de mauvaise qualité ou des emplois hautement informels, c'est en grande partie parce qu'ils ont un accès limité à la formation professionnelle

L'achèvement des parcours de formation est un autre défi, car une fois inscrits dans des programmes d'enseignement et de formation professionnels, ces groupes sont plus à risque de décrochage scolaire.

Enfin, s'ils rencontrent également des difficultés dans la transition de l'école au travail ainsi que sur leur lieu de travail, la stigmatisation dont ils font l'objet reste également un problème majeur.

Prévention de conflits: La stratégie opérationnelle prendra en compte les fractures sociales existantes pour prévenir les risques de possibles conflits qui pourraient être provoqués par des actions d'assistance extérieure. Toutes les activités prévues devront répondre au principe du « do no harm ».

Agenda Numérique: Au vu des opportunités offertes par la technologie numérique, le numérique est un moteur important pour la création d'emplois, la croissance et la prospérité. Le numérique est considéré comme une force positive pour attirer les jeunes, créer de nouvelles perspectives, créer l'(auto)emploi et promouvoir l'entrepreneuriat social. Il convient de renforcer les écosystèmes numériques locaux par la formation technique, des plateformes technologiques ou des pépinières ainsi que par des capitaux de lancement.

3.5. Parties prenantes

Au niveau institutionnel : S'agissant d'une action multisectorielle les différents Ministères sectoriels potentiellement concernés seront les suivants :

- Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
- Le Ministère de l'Education Nationale ;
- Le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale (MESA) ;
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) ;
- Le Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- Le Ministère des Finances ;
- Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel.

Au niveau intermédiaire (méso): Les partenaires de mise en œuvre de l'action travailleront en pleine collaboration et coordination avec les services décentralisés des Ministères techniques et en particulier potentiellement avec :

- L'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) ;
- L'agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE) ;
- La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) ;
- L'Agence Centrafricaine de formation et promotion de l'Emploi (ACFPE) ;
- La Chambre d'Agriculture ;
- Les faîtières agropastorales (FNEC, ANEP, ANGAC, FNPAC...) ;
- Le Groupement Interprofessionnel de Centrafrique (GICA) ;
- La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Centrafrique (CPMEC) ;
- Les Organisations nationales et internationales spécialisés dans la structuration des coopératives (Conférence Panafricaine Coopératives, etc.) ;
- Le Centre d'appui aux PME (CAPMEA) ;
- L'IRAM qui met en œuvre le projet PRESAM ;
- Le réseau FAR et la faculté SupAgro de Montpellier qui sont déjà actifs en RCA ;
- L'Alliance Française de Bangui qui dispose d'une expérience réussie d'appui à l'entrepreneuriat ;
- Les Etablissement de Microfinance agréés par la COBAC ;

⁴ les jeunes DDR, les femmes, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les personnes vivant dans des zones rurales et reculées, les personnes en situation de handicap et les plus pauvres

- Les ONG locales et internationales compétentes dans les secteurs ciblés ;
- L'Université de Bangui et ses Centres de Recherche (LERSA⁵, LASBAD⁶, etc...).

Ces structures seront consultées, impliquées, si cela est utile et contribue à la mise en œuvre de l'Action.

Au niveau de base (micro): L'équipe de mise en œuvre de l'Action pourra travailler en collaboration et coordination avec :

- Les autorités locales et les services techniques décentralisés (ACDA, ANDE, ANEA, etc.) ;
- Les acteurs économiques locaux ;
- Les producteurs, organisés dans différentes organisations formelles et informelles ;
- Les usines / entreprises travaillant dans les secteurs ciblés et susceptibles de développer des partenariats en conformité avec une approche d'agriculture contractuelle ;
- Les leaders locaux ;
- Les ONG locales dont l'ONG Echelle qui a contribué à la mise en œuvre de plusieurs Actions financées par l'Union Européenne et qui est partie prenante de la mise en œuvre du PRESAM ;
- Les fournisseurs de solutions énergétiques durables et décentralisées. Eventuellement l'ENERCA lorsque cela sera possible et utile.

Enabel mobilisera également son réseau d'expertises internes et externes notamment avec les institutions belges avec qui elle a conclu des accords cadre de coopération.

3.6. Groupes cibles et bénéficiaires

Les bénéficiaires directs seront des jeunes qui à l'issue de l'école primaire projettent de se diriger vers un métier en milieu rural et souhaitent en conséquence acquérir une formation professionnelle de base dans les métiers ruraux ainsi que les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire désireux de s'orienter vers le secteur rural.

Les gestionnaires et les formateurs des centres de formation en charge de la conception, de l'animation et de la mise en œuvre des formations et les activités d'insertion dans les agropoles ainsi que les artisans et les producteurs en activité bénéficieront également directement de l'Action.

Les structures et organismes (OPA, entreprises coopératives, communes, grandes exploitations agricoles, opérateurs économiques, agro-industries, ONG,) dont les employés et membres auront suivi des formations et les communautés rurales seront des bénéficiaires indirects de l'Action.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente Action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2. Période de mise en œuvre opérationnelle indicative

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de cette action est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat.

4.3. Composantes et modules de mise en œuvre

L'Action sera mise en œuvre à travers une Convention de Contribution signée avec Enabel, l'agence belge de développement. Le choix de confier la mise en œuvre à cette organisation repose sur son expertise et sa capacité à travailler dans des contextes très fragiles.

En outre, Enabel, qui mène déjà 2 interventions en RCA pour le compte de l'Union européenne, possède une expertise technique interne avérée en matière de soutien à la formation professionnelle, au développement des énergies renouvelables et d'appui à l'entrepreneuriat agricole.

⁵ Laboratoire d'économie rurale et de sécurité alimentaire

⁶ Laboratoire des Sciences Biologiques et Agronomiques pour le Développement

Les modalités de collaboration avec Enabel seront précisées dans le cadre de la préparation de la convention de contribution. Enabel veillera, au cours de la préparation et de la mise en œuvre du projet, à impliquer les structures étatiques pertinentes et d'autres acteurs sur la base de leur expérience et compétences.

4.4. Budget indicatif

Composante	Montant en EUR
Gestion indirecte (OS1, OS2, OS3)	17.950.000
Audit	50.000

A noter que les fonds pour les activités de communication et visibilité à mener par les partenaires de mise en œuvre sont inclus dans les différentes composantes de l'action. D'ailleurs, les besoins de financement dans les domaines de suivi et d'évaluation de l'action seront couverts par la Facilité d'assistance technique et de communication (FATC II) du Fonds Békou.

4.5. Suivi et rapports

Le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer des rapports d'avancement réguliers et des rapports finaux.

Dans la phase initiale, le cadre logique indicatif convenu dans le contrat et/ou l'accord signé avec le partenaire de mise en œuvre doit être complété par des points de référence et des cibles pour chaque indicateur. Les rapports d'avancement communiqués par le partenaire de mise en œuvre doivent contenir la version la plus récente du cadre logique convenu de commun accord par les parties et présentant les valeurs courantes pour chaque indicateur. Le rapport final doit compléter le cadre logique par des points de référence et des valeurs finales pour chaque indicateur. Le rapport final, descriptif et financier, couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

Outre le reporting contractuel, le partenaire de mise en œuvre produira mensuellement une note d'avancement d'un maximum de trois pages. Une mise à jour dans l'état d'avancement des indicateurs du projet sera envoyée trimestriellement aux personnes concernées.

Toute enquête et autre étude pertinente pour l'encadrement et le suivi des indicateurs sera dûment élaborée et financée dans le cadre de cette Action.

La Commission peut effectuer de visites de suivi du projet, par l'intermédiaire à la fois de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

"Results Oriented Monitoring" (ROM)

Sur base annuelle, la Direction générale Coopération Internationale et Développement (DG DEVCO) prépare un programme de travail qui inclut la liste des projets à monitorer dans les pays d'intervention identifiés par les gestionnaires des projets.

Les projets financés dans le cadre de cette fiche d'action feront partie de cet exercice initié par la Direction générale. Chaque projet financé par le Fonds Békou est ainsi soumis à au moins une mission ROM au cours de sa période de mise en œuvre.

4.6. Évaluation et audit

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses peuvent être demandés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou accords.

Les audits et les missions de vérification des dépenses sont effectués en conformité avec l'analyse des risques dans le cadre de l'exercice du plan d'audit annuel réalisé par la Commission européenne. Le montant consacré dans le budget à l'évaluation et à l'audit externes est libellé en EUR. Les missions d'évaluation et d'audit sont mises en œuvre au moyen de marchés de services, faisant usage de l'un

des contrats-cadres spécifiques de la Commission ou au moyen de la procédure concurrentielle avec négociation ou de la procédure d'appel d'offres unique.

4.7. Communication et visibilité

Une bonne communication et visibilité des activités menées par le Fonds Bêkou en RCA, auprès des bénéficiaires, et plus généralement de la population centrafricaine, mais également auprès des citoyens européens est essentielle. La communication et la visibilité du Fonds constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par cet instrument.

Des mesures de communication et de visibilité sont à prévoir avant le début de la mise en œuvre des activités financées par le Fonds et seront élaborées sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de communication et visibilité devront être rapportés périodiquement.

Ces mesures seront mises en œuvre a) par les partenaires de mise en œuvre, et/ou b) par le pays partenaire et/ou c) par le Fonds. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les contrats de subventions et les contrats de service.

Le plan de communication et de visibilité de l'action, ainsi que les obligations contractuelles nécessaires et les spécifications pour les articles de visibilité, seront établis sur la base des documents de référence suivants :

- Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union Européenne ;
- Indications concernant la visibilité Fonds Bêkou (guidelines spécifiques du Fonds).

Une communication transparente est également assurée via le Groupe Public du Fonds Fiduciaire Bêkou sur le site web de la Commission européenne (<https://europa.eu/capacity4dev/trust-fund-bekou>) et son blog lequel est alimenté par les partenaires du Fonds.

ANNEXE 1 - MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

La matrice indicative du cadre logique évoluera tout au long de la durée de l'action et peut être revue si nécessaire: les activités, les extrants attendus et les indicateurs, cibles et points de référence associés figurant dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. La matrice du cadre logique doit être utilisée à des fins de suivi et de communication: des lignes supplémentaires seront insérées pour intégrer les points de référence / cibles pour chaque indicateur au moment de la conclusion du contrat ou au stade initial; de nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour fixer des cibles intermédiaires (étapes) pour les indicateurs d'extrants et de réalisations, s'il y a lieu, ainsi que pour actualiser régulièrement les valeurs («valeur actuelle») à des fins de communication. Le rapport initial doit comprendre le cadre logique complet (contenant notamment les points de référence/cibles). Les rapports d'avancement doivent fournir un cadre logique mis à jour contenant les valeurs actuelles pour chaque indicateur. Le rapport final doit compléter le cadre logique par des points de référence et des valeurs finales pour chaque indicateur.

Note complémentaire: le terme « résultats » recouvre les extrants, la ou les réalisations et les incidences de l'action (définition du CAD de l'OCDE).

	Chaîne de résultats: principaux résultats attendus (maximum 10)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendu)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Incidences (objectif général)	La relance de la dynamique socio-économique des zones d'intervention	<p>I1. Degré d'évolution des indicateurs économiques des zones concernées</p> <p>I2. Degré d'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones ciblées</p> <p>I3. Taux de survie des entreprises rurales montées ou gérées par des personnes ayant bénéficié de l'action (désagrégé par sexe, âge et agropole)</p>	<p>I1 Statistiques nationales et régionales des institutions compétentes</p> <p>I2 Enquêtes baseline et endline à réaliser par cette Action.</p> <p>I3 Enquêtes de suivi post-formation et appui à réaliser par cette action (mi parcours, endline,)</p>	

	Chaîne de résultats: principaux résultats attendus (maximum 10)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendu)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Réalisation(s) [objectif(s) spécifique(s)]	<p>Objectif Spécifique 1 : La qualification professionnelle des acteurs de développement agricole et rural et l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural sont renforcées.</p> <p>Objectif Spécifique 2 : Les facteurs de production ainsi que les capacités de production et de transformation locales sont accrus.</p> <p>Objectif Spécifique 3 : L'offre de services financiers et non financiers qui soutient à l'entrepreneuriat rurale autour des agropoles multifonctionnelles et à Bangui, est développée.</p>	<p>I1.1 Taux d'occupation des bénéficiaires ayant bénéficié d'un appui des unités d'incubation agricoles et de formation-emploi (désagrégé par agropole, sexe et âge)</p> <p>I2.1 Taux de variation des quantités de produits agro-pastoraux cibles produits et vendus</p> <p>I2.2 Taux de variation de rendement des acteurs de la transformation (agro-industrie)</p> <p>I2.3 Puissance électrique utilisée au niveau des agropoles pour la bonne exécution de leurs activités. (désagrégé par agropole)</p> <p>I3.1 % de sortants des agropoles et des porteurs de projet ayant utilisé un ou des services financiers ou non financiers (désagrégé par sexe par type de services et par agropole)* (EURF L2.13)</p> <p>I3.2 % de sortants des agropoles et des porteurs de projet soutenus ayant monté leur activité/entreprise rurale.</p>	<p>I1.1 Enquêtes de suivi post-formation et appui à réaliser par cette action (baseline, mi parcours, endline)</p> <p>I2.1 Enquêtes d'exploitation exbaseline, à mi-parcours et finale (à réaliser par cette Action). I2.2 = I2.1 I2.3 = I2.1</p> <p>I3.1 I1.1</p> <p>I3.2 I1.1</p>	<p><i>La stabilité politique est préservée et l'insécurité évolue positivement</i></p> <p><i>les producteurs performants, notamment ceux qui obtiennent de meilleurs résultats techniques et économiques, sont dans une situation sociale et économique valorisante aux yeux des bénéficiaires indirects du programme.</i></p> <p><i>Les fournisseurs et installateurs des plateformes multifonctionnelles des agropoles (mécaniques et énergétiques) sont à même de respecter leurs contrats de maintenance</i></p> <p><i>les acteurs de la zone des agropoles participeront activement, par le biais de leurs représentants, à l'élaboration de l'offre de formation et à la gestion durable du dispositif</i></p>

	Chaîne de résultats: principaux résultats attendus (maximum 10)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendu)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Autres résultats (extrants et/ou réalisations à court terme)	<p>Produit 1.1 : La gouvernance, la coordination et le pilotage de la formation et de l’insertion professionnelle en milieu rural sont renforcés.</p> <p>Produit 1.2 : La quantité, qualité et pertinence des formations professionnelles offertes sont améliorées.</p> <p>Produit 1.3 : Des unités d’incubation agricole et de formation-emploi sont mises en place et opérationnelles dans les agropoles ciblées.</p> <p>Produit 1.4 : Des centres de formation professionnelle sont réhabilités et équipés au cœur des agropoles ciblées</p>	<p>I1.1.1 Degré d’élaboration et de validation d’une feuille de route de formation insertion professionnelle par les autorités compétentes.</p> <p>I1.2.1 Nombre de bénéficiaires des formations dispensées par les structures de formation intégrées dans les agropoles*. (Désagrégés par sexes et âges) (EURF L2.15)</p> <p>I1.2.2 Degré de satisfaction des bénéficiaires de formation sur la qualité et la pertinence des formations suivies aux niveau des agropoles (désagrégé par sexes et âges)</p> <p>I1.3.1 : Nombre d’unités d’incubation agricole et de formation-emploi mises en place et opérationnelles rapporté au nombre total d’agropoles soutenus.</p> <p>I1.3.2 : Nombre de personnes ayant bénéficié d’un appui des unités d’incubation agricoles et de formation-emploi installé. (désagrégé par sexes et âges et agropoles)* (EURF L2.3)</p> <p>I1.4.1 : Nombre de centres de formation professionnelle réhabilités et équipés rapporté au nombre total d’agropoles soutenus.</p>	<p>I1.1.1 Suivi semestriel par l’action d’une matrice qualitative élaborée sur la stratégie de formation professionnelle</p> <p>I1.2.1 Analyse annuelle par l’action des statistiques de fréquentation des centres de formation</p> <p>I1.2.2 Questionnaires de satisfaction administrés par les centres de formation aux bénéficiaires en fin de formation</p> <p>I1.3.1 Suivi d’activité des agropoles compilé annuellement par l’action</p> <p>I1.3.2 = I1.3.1</p> <p>I1.4.1 = I1.3.1</p> <p>a)</p>	<p><i>les cadres des administrations, les responsables des centres et des écoles, les formateurs et les acteurs du territoire sont intéressés à renforcer leurs capacités, et que dans l’exercice de leurs missions ils font preuve de compétence et d’engagement.</i></p> <p><i>un nombre important de bénéficiaires directs souhaitent acquérir ou améliorer leur qualification professionnelle ou en acquérir.</i></p> <p><i>les jeunes trouvent dans leur environnement économique, social et culturel, un climat favorable à leur installation comme producteurs.</i></p>

	Chaîne de résultats: principaux résultats attendus (maximum 10)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendu)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	<p>Produit 2.1 : Des sources d'énergie fiables, durables, propres et adaptées sont développées pour et auprès des agropoles</p> <p>Produit 2.2 : Des machines, des appareils et des outils pédagogiques et productifs alimentés par des sources non-manuelles sont mis à disposition des agropoles</p> <p>Produit 2.3 : Les capacités de gestion et les moyens de maintenance des gestionnaires de la technologie installée dans les agropoles sont renforcées</p>	<p>I2.1.1 : Nombre d'agropoles équipées de sources d'énergie fiable, durable et propre rapporté au nombre total d'agropoles soutenus.</p> <p>I2.1.2 : Puissance électrique disponible au niveau des agropoles issue de sources d'énergie renouvelable (désagrégée par agropole)*. (EURF L2.10)</p> <p>I2.1.3 : Nombre de systèmes décentralisés de production d'énergie renouvelable installés chez des particuliers, des artisans et des producteurs agricoles*. (désagrégé par (zone d'influence d')agropole) (EURF L2.20)</p> <p><u>I2.2.1 Degré d'équipement des agropoles multifonctionnels en machine, appareils et outils (désagrégé par agropole)</u></p> <p>I2.3.1 : Taux de disponibilité fonctionnelle des équipements mécaniques et énergétiques installés au niveau des agropoles. <u>(désagrégé par agropole)</u></p>	<p>I2.1.1 Suivi d'activité des agropoles compilé annuellement par l'action I2.1.2 = I2.1.1</p> <p>I2.2.1 = I2.1.1</p> <p>I2.3.1 = I2.1.1</p>	<p><i>Les partenaires locaux ont une capacité d'absorption du budget et des compétences nécessaires au développement d'agropole équipés sur le plan mécanique et énergétique</i></p>
	<p>Produit 3.1 : La gouvernance, la coordination et le pilotage du secteur de la microfinance sont renforcés, en particulier en milieu rural.</p> <p>Produit 3.2 : Une offre de services financiers adaptée est développée pour les sortants des centres de formation porteurs de projets et engagés dans une démarche entrepreneuriale</p> <p>Produit 3.3 : L'offre de services non financiers aux porteurs d'initiatives entrepreneuriales dans le secteur rural, autour des agropoles, et à Bangui est renforcée.</p>	<p>I3.1.1 Degré de performance de la gouvernance, de la coordination et du pilotage</p> <p>I3.1.2 Degré d'élaboration et d'appropriation d'une stratégie de financement du secteur agricole.</p> <p>I3.2.1 : Volume des lignes de financement accessibles aux porteurs de projet formés au sein du portefeuille des EMF installées dans les agropoles (désagrégé par agropole)</p> <p>I3.3.1 : Degré de diversité et de couverture territoriale de l'offre de services non financiers aux porteurs de projets formés (désagrégé par agropole)</p>	<p>I3.1.1 Suivi annuel par l'action d'une matrice d'objectivation des fonctions de gouvernance, de coordination et de pilotage I3.1.2 = I3.1.1</p> <p>I3.2.1 Rapport annuel des EMF actives au niveau des agropoles</p> <p>I3.3.1 Suivi annuel par l'action d'une matrice d'objectivation des services</p>	<p><i>Les communautés environnantes ne se sentent pas exclues des projets d'agropoles et ne menacent pas les opérations</i></p> <p><i>La stabilité politique est préservée et l'insécurité évolue positivement</i></p>

	Chaîne de résultats: principaux résultats attendus (maximum 10)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendu)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
			non financiers de soutien à l'entrepreneuriat autour des agropoles	